

Taxe d'apprentissage 2021

FORMULAIRE DE VERSEMENT

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie la collecte et la répartition de la taxe d'apprentissage qui est de 0,68% de la masse salariale. Celle-ci est désormais scindée en 2 parties :

- 87 % de la taxe d'apprentissage sont destinés au financement de l'apprentissage ;
- 13 % de la taxe d'apprentissage sont destinés aux dépenses libératoires effectuées par l'employeur (ex Hors-Quota).

Le lycée **des Métiers de l'aérien Aristide** peut prétendre à ces dépenses libératoires.

Vous pouvez donc flécher le versement des 13% de votre taxe d'apprentissage au **Lycée des Métiers de l'aérien Aristide Briand 93150 Le Blanc Mesnil**.

UAI Hors quota : 0930831Y Lycée des Métiers de l'aérien Aristide Briand

Entreprise

Raison sociale :

N° SIRET :

Activité principale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Adresse mail :

responsable du dossier Taxe d'apprentissage :

NOM/Prénom : PISI Nabia

Fonction : Directrice de formation

Email : Nabia.pisi@ac-creteil.fr

Tél. : 06 23 16 87 42

Votre versement :

Calcul : Masse salariale 2019 x 0,68% x 13%

Soit x 0,68% x 13%

Montant du solde de votre taxe d'apprentissage en notre faveur : €

A réception de votre règlement, un reçu libératoire vous sera transmis (Article R.6241-20)

Votre mode de paiement :

Chèque à libeller à l'ordre de « Agent Comptable Lycée Aristide Briand »

Virement :

Titulaire du compte		Lycée Aristide Briand			
Code UAI	0930831Y	IBAN	FR761007 1930 0000 0010 0133 406	BIC	TRPUFRP1

Date : Cachet de l'entreprise :

Nom, fonction et signature :